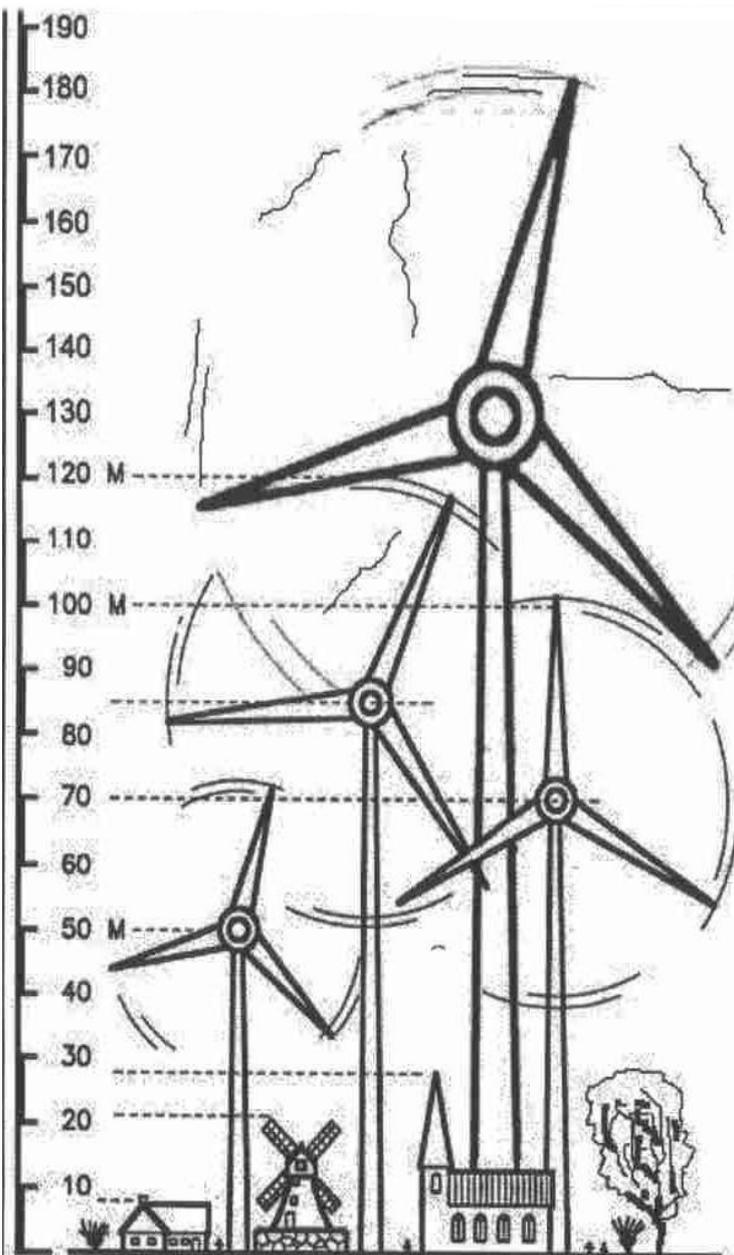


L'éolien Jovinien et Saltusien

- ✓ Onze éoliennes sur Champlay, à quelques encablures de Joigny.
- ✓ Trois à Béon, à moins de 1000m des premières maisons.
- ✓ Entre trois et cinq monstres de 210m à La-Celle-Saint-Cyr, à l'emplacement de l'emblématique "Bois des Hôpitaux de Joigny".
- ✓ Un projet en stand-by sur Précy-sur-Vrin.
- ✓ Deux autres à la Huronnerie et à Bussy-le-Repos, juste au dessus de Saint-Julien-du-Sault.

Le moins qu'on puisse dire c'est que nous sommes gâtés. Tous les lieux emblématiques du Jovinien et du Saltusien vont être impactés par ces projets: le centre-ville de Joigny, la Côte St Jacques, la table d'orientation sur la route de Dixmont, le Château du Fey, la Chapelle Vauguillain...



Les raisons politiques

Pour la Bourgogne Franche-Comté, le Schéma Régional Climat Air Énergie prévoit une puissance à installer de 2100 MW pour fin 2020. A ce jour, c'est environ 800 MW, qui ont été déployés.

Un tiers de cette puissance installée se trouve déjà dans l'Yonne. C'est beaucoup pour une région qui compte sept grands départements.

Alors pourquoi ce forcing dans l'Yonne ? Certainement parce que nous sommes trop éloignés du centre de décision, le parent pauvre, la poubelle de la région.

Le gigantisme des aérogénérateurs

Ce qui frappe en premier lieu, c'est l'énormité de ces machines. Le mât d'une antenne 4G, comme on en voit pousser partout, fait une trentaine de mètres de hauteur en moyenne. Les aérogénérateurs qu'on tente de nous imposer, sont sept fois plus hautes (210m c'est la hauteur de la tour Montparnasse). Si on les enterrait, le socle se trouverait à 45 mètres sous le niveau de la mer. Le diamètre des pales est annoncé pour 162m soit deux boeings 747 l'un derrière l'autre, la vitesse en bout de pale frise les 300 km/h, de véritables machines à tuer les grues cendrées et les buses. Et on ne parle pas des chauves-souris, pour qui la différence de pression entre l'avant et l'arrière des pales fait implorer leur système respiratoire.

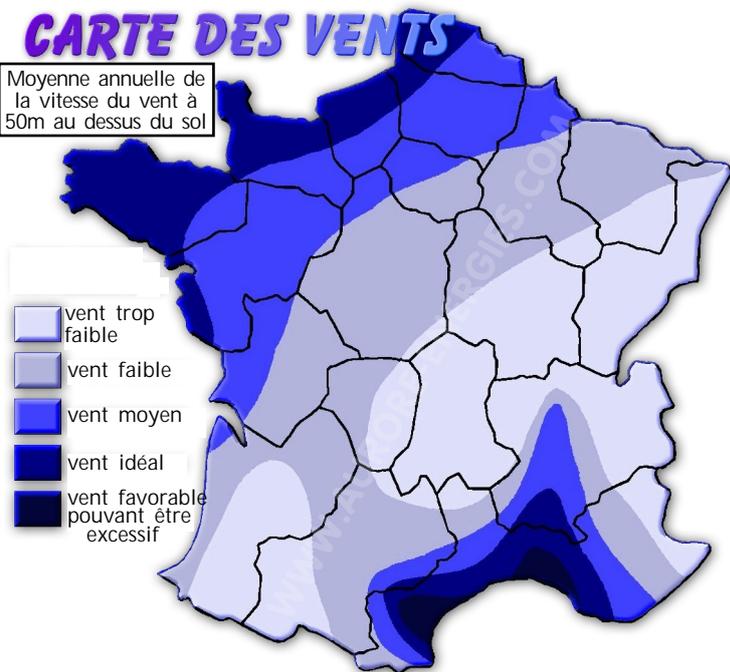
hurlevent89@laposte.net

Pourquoi de telles machines ?

Pour avoir un premier élément de réponse, il suffit de regarder une carte des vents. Nous sommes dans une zone de vent faible, qui n'est pas favorable à l'éolien. Il devient donc nécessaire d'aller chercher le vent à haute altitude sinon les machines ne tournent pas.

C'est tellement vrai que le parc éolien de Clamecy-Oisy affiche un fort déficit depuis le début de son exploitation en totale contradiction avec les chiffres annoncés pour appâter les investisseurs citoyens. Ceux d'entre eux qui ont souhaité se retirer du projet ont perdu pour l'instant la moitié de leur investissement.

Source: le Journal du Centre



Il suffit de consulter les sites météo pour constater que dans l'Yonne nous sommes souvent soumis à des vents évoluant entre 5 et 10 km/h. Les éoliennes ne démarrent pas encore. Lorsque nous sommes soumis à des épisodes venteux, les vents montent en force, mais soufflent en rafales tourbillonnantes, peu favorables, là aussi, au fonctionnement des éoliennes.

m/s ou km/h ?

Dans leurs communications, les promoteurs éoliens s'expriment en mètre par seconde (m/s). C'est plutôt trompeur, jugez-en par vous même. Par exemple une éolienne démarre à 5 m/s de vent, ce qui correspond environ à 20 km/h, et pas à 5 km/h, comme on pourrait le penser au premier abord.

Les raisons financières

Il faut d'abord bien comprendre que l'éolien actuel c'est le mariage entre gros bénéfices et image écolo.

Gros bénéfices parce qu'EDF surpaise le KWh aux promoteurs de fermes éoliennes. Le surcoût de cette aide aux investisseurs éoliens n'est nullement un effort de l'Etat puisqu'il est répercuté dans la contribution au service public de l'électricité (CSPE), une taxe d'environ 17% présente sur nos factures d'électricité, et qui ne cesse d'augmenter d'année en année. Mais aussi parce que cette industrie est très fortement aidée : quasiment tout le territoire est éligible à l'éolien, les procédures administratives ont été simplifiées, les recours juridiques devant les tribunaux administratifs ont purement et simplement été supprimés (aujourd'hui il faut saisir la cour d'appel administrative qui statue en premier et dernier recours).

L'image écolo, l'exemple des certificats carbone. De nombreux porteurs de projets revendent leurs "fermes éoliennes", parfois même avant la fin du montage des projets. Qui sont les acheteurs ?

Essentiellement des fonds de pension qui flairent ici l'occasion de faire de juteux bénéfices et diverses entreprises, dont les géants de l'énergie qui achètent, ainsi des "droits à polluer". Explications dans le cadre ci-dessous.

Le permis de polluer

Le protocole de Kyoto a été signé en 1997 (et entré en vigueur en 2005). Les entreprises et les Etats se sont vus attribuer des quotas d'émission en unités «équivalent CO2». Les entreprises (ou les Etats) qui n'ont pas atteint leur quota peuvent vendre leur excédent à d'autres entreprises qui, elles, les ont dépassés. Autrement dit, pour un gros pollueur comme Total, investir dans l'éolien permet de polluer à moindre frais dans d'autres secteurs. C'est donc un véritable business coté en Bourse qui s'est mis en place autour de l'achat et de la vente des certificats carbone.

On comprend beaucoup mieux pourquoi on s'acharne ainsi à ériger des éoliennes dans des secteurs où elles ne fonctionneront presque jamais.

Ce sont plus des pompes à fric, que des machines à produire de l'électricité.

L'arnaque du "facteur de charge"

Le facteur de charge, est le rapport entre l'énergie que pourrait produire une éolienne si elle était utilisée en permanence à sa pleine capacité et l'énergie réellement produite.

Les promoteurs éoliens n'hésitent pas à annoncer des facteurs de charge de 25 à 30%, voire plus, histoire d'appâter les élus et d'amadouer les populations. Il suffit pourtant d'observer les machines déjà implantées dans le département pour se rendre compte que ces données sont fantaisistes.

En réalité, il y a eu très peu d'études sur ce sujet. Les contrôles et les chiffres qui en résultent sont frappés du sceau du secret industriel. Une des rares études faites en Europe provient d'Allemagne. Dans une région aux vents bien plus propices à l'éolien, le chiffre moyen trouvé est de 11% et approche les 17% dans les cas les plus favorables.

<http://www.leseoliennes.be/economieolien/turbinecharge.htm>

Nous avons souhaité interroger Mme. Crouzet, députée de la 3ème circonscription de l'Yonne au sujet **des dotations de l'État aux communes recevant des revenus éoliens.**

Son assistant parlementaire, M. Steve Campagne, nous a répondu en deux points.

En premier lieu, les dotations de l'État sont rediscutées tous les ans par le ministère des finances.

Et deuxième point, **les communes percevant des revenus éoliens, voient leur dotation diminuer d'autant.**

L'éolien et les centrales à hydrogène

On nous a longtemps expliqué que du fait de son intermittence, il était nécessaire de stocker l'énergie éolienne produite. Une des pistes retenues est le stockage sous forme d'hydrogène liquide, issu, dans ce cas, du craquage de l'eau (on décompose l'eau par électrolyse en oxygène O, et en hydrogène H que l'on stocke sous forme liquide à haute pression).

Mais quelle n'est pas notre surprise en apprenant que la centrale à hydrogène prévue à Appoigny ne fonctionnera pas grâce à l'énergie issue de l'éolien (pourtant très présent autour d'Auxerre), mais à partir de l'électricité traditionnelle (donc nucléaire).

Rapprochons cette annonce avec celle, faite par EDF, d'un projet de deux tranches EPR sur Belleville-sur-Loire. On peut ainsi apprécier toute la supercherie de ce projet pourtant qualifié "d'hydrogène vert".

L'éolien ne serait-il rien d'autre que le "faire valoir" de l'industrie nucléaire ?

Ainsi que nous le soupçonnions, **nous aurons tout à la fois les éoliennes et leur lot d'inconvénients :**

- la destruction de nos paysages ruraux
- la destruction de la biodiversité (faune et flore)
- la perte d'attractivité de nos territoires
- le bruit et les infrasons (qui sont en réalité des vibrations)

... sans l'argent promis aux collectivités locales.

D'autant que des charges nouvelles, comme l'entretien des accès créés... vont apparaître.

À moins de couvrir la planète de panneaux solaires et d'éoliennes géantes, les énergies renouvelables ne peuvent assurer le niveau actuel de consommation. La transition énergétique suppose donc comme objectif premier **la réduction de notre consommation** et une stratégie au service de cet objectif. Et pour l'instant c'est loin d'être le cas, vu les annonces faites par le Président de la République (soutien à l'éolien, mais poursuite du nucléaire), les annonces publicitaires sur les nouveaux téléphones 5G et les voitures électriques, dont on nous abreuve à longueur de nos journées confinées.

Le scandale éolien, c'est d'abord celui de **la démission de l'Etat**. Pourquoi avoir laissé un pouvoir aussi exorbitant aux élus des communes rurales ? Nous devons exiger que l'État cesse de livrer le pays aux spéculateurs financiers, qu'il organise un véritable référendum sur ce sujet qui touche à l'avenir de nos territoires, qu'il reprenne les choses en main en déterminant plus précisément des zones d'implantation possible tout en préservant les paysages, la biodiversité et le bien-être des populations.

QUI SOMMES-NOUS ?

Hurlevent89 est un collectif citoyen qui regroupe les opposants aux divers projets éoliens du Jovinien et du Saltusien. Nous nous sommes constitués suite à la réunion de concertation de Béon. Nous reprochons avant tout l'opacité et le gigantisme de ces projets et comptons informer les habitants concernés. Nous entendons faire entendre nos voix quand à la destruction de notre cadre de vie et de la biodiversité de nos territoires, la dévaluation de notre immobilier et les risques sur notre santé.

Nous sommes déterminés à demander un débat. Cézy l'a fait et a d'ores et déjà rejeté le projet prévu sur son territoire. Nous vous invitons à nous rejoindre afin de débattre sur les actions à mener, par exemple poser des affiches, des banderoles... sur nos grilles et clôtures, saisir et questionner nos élus. Nous nous réservons le droit de saisir les juridictions compétentes si le besoin s'en faisait sentir.

Plus nous serons nombreux, plus nous serons forts !

Nous joindre ou nous rejoindre :

hurlevent89@laposte.net

PÉTITION

Pourquoi refuser les éoliennes industrielles et financières dans le Jovinien ?

Vous la trouverez en ligne, à l'adresse :

<https://www.mesopinions.com/petition/nature-environnement/refuser-eoliennes-celle-saint-cyr/116647>

CONCERTATIONS PRÉALABLES

Sur La Celle Saint Cyr et Béon, les porteurs de projet ont mis en place une concertation préalable. À La Celle Saint Cyr, le moins qu'on puisse dire est qu'elle ne s'est pas faite dans la transparence. A tel point que la date de fin de concertation a été repoussée deux fois.

DERNIERE MINUTE :

Faisant suite à la « visite » du Préfet, la consultation préalable en cours à La Celle Saint Cyr vient d'être prolongée jusqu'au 15 janvier 2021.

**Tous les habitants des communes environnantes
sont invités à donner leur avis.**

Vous pouvez le faire, soit en vous rendant à la mairie aux heures d'ouverture, soit en ligne à l'adresse :

<https://www.projet-eolien-la-celle-saint-cyr.fr/contact?>

La concertation préalable de Béon, mise en place par le porteur de projet JPEE est toujours accessible sur le lien suivant : <https://beon-89.parc-eolien-jpee.fr>